



SOPRAGGLO
NOUVION

1 RUE MOULIN LAMIRE
80860 NOUVION
06 07 86 24 58

Bon No : 1ere Gachée : 07:06 (1) 003301789 Quantité : 1.00 m3		Date : 31/07/2026 bpe2604162157 Réf. commande(2) :		Zone : SOUS CENTRALE Véhicule : SC ESCLES Chauffeur : SC Transport : SOUS CENTRAL									
Client : BTPP BTPP		Chantier : SC SC bc26 saigneville		CONSEILS DE SECURITE: Xi:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 									
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle 13:08		DECHARGEMENT debut fin DEPART chantier RETOUR centrale ATTENTE 00:00				Quantite Origine : 0.50 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 1.00							
Code Formule S918		Désignation(6)(8) BCP NF EN 206 A2/CN		Certification AUCUNE		Classe d'exposition(3) AUCUNE		Classe chlorure 0.40 %		Consistance(7) S1 (10 à 40 mm)		Dmax 12	
Ciment(type et classe) CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF				Additions(type) 0		Dosage(C+Ka)(5) 300		Résistance caractéristique(4) AUCUNE					
Appellation commerciale : BCP 300 D12 S1 II 42				Carac. complementaire : TEMPERATURE : 21°C				Propriétés spécifiées :					
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE					
FIBRES POLYPROPYLENE								Nom: Signature du client:					
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:				Signature:									

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non